

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023



Nomenclature : 7.5
2023/36

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT N°17 : Département - sollicitation d'une subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants 2024 (PTS 2024) pour les travaux de façades et de toiture de l'église Saint Calixte Saint Evrard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif d'accompagnement du Département au titre des Projets Territoriaux Structurants permet de financer les projets ayant des enjeux territoriaux qui rayonnent à l'échelle de plusieurs communes. Il explique que le montant des travaux ainsi subventionnés n'est pas limité et que l'accompagnement peut atteindre, au maximum, un taux de subvention de 40%.

Etant donné que le dispositif est bisannuel, il convient de présenter les projets 2023 et 2024. S'agissant du projet 2023, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée, la délibération 2023/12 par laquelle le Conseil l'a autorisé à présenter le projet d'aménagement du parc, de la rénovation du mur d'enceinte et de la chapelle et du confortement du chemin derrière les murs au titre de ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du conseil municipal que l'église Saint Calixte Saint Evrard a fait l'objet d'un diagnostic sanitaire à la suite des désordres constatés sur les façades de l'édifice. Ce diagnostic a confirmé la nécessité d'intervenir sur les façades et a également mis en exergue le besoin d'intervention sur la charpente et la couverture du clocher. Ces travaux ont été estimés par l'architecte du patrimoine mandaté par la Ville à 1 321 048,83€.

Etant donné que le rayonnement de l'église dépasse le territoire communal puisque l'église est fréquentée par les paroissiens de l'ensemble du territoire et qu'il convient de sauvegarder un élément remarquable du patrimoine, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement financier au titre des PTS 2024 sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement financier au titre des PTS 2024 au taux maximal soit 40% qui correspond à la somme de 528 419,53€ et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication